

Glanerie... de murmures



Des glaneuses (Musée d'Orsay) – Jean-François Millet (1857)

D'ici, de là, d'ailleurs...

Semaine 49- 06/12/2016

« La laïcité »

**Intervention de Marcel Gauchet,
philosophe et historien,
rédacteur en chef de la revue « Le Débat »,
au colloque de la Fondation Res Publica
"Intégration, laïcité, continuer la France" du 23 mai 2016.**

4

Le conflit a été tranché à la fois sur le plan philosophique et théologique, par la transformation de la conscience religieuse, grand événement du XXème siècle dans l'histoire européenne, et sur le plan de l'organisation collective par une autre vision de la manière dont fonctionnent nos sociétés :

En deux mots, théologiquement, le christianisme occidental est entré dans la démocratie en renonçant à définir une politique de Dieu. On pourrait assez précisément dater la chose de 1944-1945 quand le Pape, peu suspect d'amour pour la démocratie, admit que c'est finalement le meilleur régime et qu'il va falloir s'y résoudre. Il n'y a pas de politique de Dieu, la foi est d'un autre ordre que la définition de l'ordre politique des communautés humaines. La foi religieuse peut inspirer des options politiques dans le cadre démocratique, elle ne peut pas déterminer un régime politique qui serait hypothétiquement conforme à la révélation chrétienne. Les conséquences de cette révision sont encore loin d'avoir été complètement tirées sur le plan théologique, mais c'est un autre débat.

Sur le plan organisationnel, les religions et les églises, en Europe, sont passées par un mouvement irrésistible du côté de la société civile, au même titre que les partis politiques, les syndicats, les associations, les clubs de pensée divers et variés. Le mouvement législatif qui s'opère en ce sens jusque dans les sociétés européennes qui avaient des églises établies montre que dans la conscience commune, y compris les consciences croyantes, la place des églises, des organisations religieuses, n'est plus du côté de l'État ou de la puissance publique. Elle est du côté de la société.

Il faudrait avoir le temps, maintenant, de détailler le retournement paradoxal, souvent très mal compris, qui résulte de cette « désofficialisation », en même temps que de cette privatisation

des églises. Elle a eu pour effet de redonner aux églises – et à la parole religieuse en général – un rôle public, une vocation spécifique à se faire entendre dans l'espace public au sujet des affaires collectives. La parole religieuse n'est qu'une parole parmi d'autres, mais une parole d'une force particulière, une force d'autant plus grande qu'en regard se révèle ce qui fait le principal point de faiblesse de la laïcité ainsi comprise et triomphante : La laïcité était belle tout le temps qu'elle était militante. Une fois qu'elle a gagné face à l'adversaire historique en regard duquel elle s'était forgée, la liberté une fois conquise, le problème des fins à poursuivre par la vie publique devient béant. C'est en fonction de cette faille que la parole religieuse retrouve un écho privilégié, parce que, elle, au moins, propose des réponses à la question, qu'on les apprécie ou non, alors que nos forces politiques habituelles n'ont pas grand-chose à dire. Je ne dis pas que la République est par essence incapable d'avoir réponse à ces questions mais le fait est que pour le moment elle n'en a pas, pour des raisons qu'il importerait de soigneusement déterminer.

Inutile de disposer d'une grande science historique pour comprendre et mesurer à quel point l'islam est étranger à cette histoire. Il arrive dans ce paysage comme un chien dans un jeu de quilles, après en avoir été simplement absent. Provenant d'une autre histoire, il n'entre pas dans notre cadre et ne relève pas de la même grille d'analyse.

Il ne revendique pas de position officielle, à la différence considérable du catholicisme (ce qui d'une certaine manière facilitait considérablement la tâche des ministres de l'Intérieur qui avaient à qui parler). Je parle ici de l'islam sunnite qui nous concerne directement (le cas chiite pose de tout autre problème mais il faut constater qu'il ne nous concerne guère). Pour le moment, en tout cas, pas d'église, pas de clergé, pas d'institution habilitée à parler au nom des fidèles considérés dans leur ensemble mais une multitude de micro-autorités plus sociales que théologiques ou politiques.

En revanche, l'islam nous pose des problèmes d'un autre ordre, auxquels nous n'étions pas préparés. Il pose question sur le plan des « mœurs » (pour réactiver un vieux mot largement tombé en désuétude, mais pas remplacé). Des mœurs, là intervient le problème de la laïcité, qui se revendiquent d'une loi religieuse posée comme constitutivement supérieure à la loi humaine.

Nous retrouvons d'une certaine manière le principe d'autorité que défendait l'Église catholique mais sur un tout autre terrain. Sur ce terrain des mœurs, le catholicisme n'avait pas représenté un obstacle déterminant. Il véhiculait sociologiquement un conformisme conservateur qui en faisait une force de retardement sur le plan de l'émancipation des individus (opposition au divorce, plus récemment à l'avortement et, en dernier lieu, au mariage homosexuel). Mais, globalement, le catholicisme et les confessions chrétiennes faisaient partie de la société européenne et en accompagnaient le mouvement général, fût-ce en renâclant.

Autre chose est une vision de l'organisation de la société sur la base de mœurs dont la pierre angulaire est la hiérarchie des sexes et qui prétend s'appuyer sur une source de légitimité supérieure. L'islam, pourrait-on dire, ne se définit pas civilisationnellement par en haut mais par en bas, au niveau microsocial. Il s'ancre dans les liens du sang, les systèmes familiaux, le statut des personnes et les obligations attachées à ce statut.

(A SUIVRE)